

Délégués syndicaux

Ruven GONZALEZ DR Centre	Claire BONNEVILLE DR Rhone-Alpes
------------------------------------	--

Délégués du personnel

Maud BÉRAUD DR Centre	Claire BONNEVILLE DR Rhône Alpes
Stéphane LECOINTE DR Bretagne	Maryse SERVANT Centre de Valbonne
Violaine GRILLON Laurence MÉCHIN Centre de Paris	Hervé CHALAYE DR Auvergne
	Joël GOARIN Centre d'Angers

Élus & représentants au CE

Sylvie COGNERAS DR Languedoc-Roussillon	Alain ANGLADE
Thérèse GIORDANO Centre de Paris	Didier CHÉREL
Caroline MAREK DR Limousin	Emmanuel THIBIER Centre de Valbonne
Michel CAIREY-REMONNAY DR Franche-Comté	Denis MAZAUD Centre d'Angers

Représentants au CA

André TUEUX DR PACA	Hervé PERNIN DR Ile-de-France
-------------------------------	---

RGPP/CMPP : peut-on accepter le démantèlement de l'ADEME ?

Le SNE a rencontré mardi 18 juin la Présidente.

Voici une information sur l'application à l'Ademe de la Réforme générale des politiques publiques (RGPP) et de son comité de modernisation des politiques publiques (CMPP).

Déjà en CE d'avril, le SNE s'était inquiété et avait demandé que la Présidente intervienne au sujet de la phrase issue du CMPP "recentrer l'Ademe sur son rôle précurseur". La présidente s'était voulue rassurante. Pourtant aujourd'hui force est de constater que des délégations régionales (47% des salariés) sont mises sous tutelle des préfets.

Demain, avec un préfet Délégué Régional (DR), comment pourra fonctionner cette gouvernance bicéphale ?

- Est-il cohérent d'avoir un préfet DR pour un organisme de statut EPIC, de droit privé ?

L'ADEME est reconnue notamment pour son rôle "avant-gardiste" ; non seulement par l'élaboration de concepts, outils et méthodes, mais également par sa capacité à les mettre en oeuvre sur le terrain via les DR. C'est ce travail itératif entre les "sièges" et les DR qui est le gage d'efficacité de l'ADEME et qui fait que son savoir faire, reconnu par le Grenelle, est aujourd'hui recherché tant méthodologique, qu'opérationnel par les partenaires institutionnels nationaux et territoriaux, et par les partenaires privés. Comment la direction envisage-t-elle la scission de l'ADEME en deux parties ? Les DR devront-elles "obéir" aux ordres du préfet ou mettre en oeuvre le COB ???

La Présidente, se dit surprise de cette décision inattendue du gouvernement. Dès vendredi, elle aurait obtenu la garantie orale que l'Ademe ne sera pas coupée en 2. La Présidente estime que ce n'est pas une attaque contre l'Ademe, mais bien un principe général d'organisation de l'Etat en région. Preuve en est : cette décision s'applique à toutes les Agences nationales.

Mais pour nous les conséquences sont les mêmes !

La Présidente considère que cette décision est définitive sur le principe et qu'elle ne sera pas remise en question. Toutefois aucune modalité ni aucun calendrier n'est défini pour sa mise en oeuvre.

La Présidente a adressé au cabinet du Président de la République et à celui du 1er Ministre, un courrier faisant des propositions d'organisation qui s'appuie sur 4 principaux points :

- La présidente propose de **travailler avec les préfets sur la base de contrat d'objectifs**
- Le **préfet présidera non seulement le CRO** (Comité régional d'orientation) mais aussi les **CRA** (Commission régionale des aides).
- La présidente propose que le Préfet n'ait **pas de délégation de pouvoir ni de signature, simplement un rôle d'interlocuteur et de coordinateur.** Le terme « délégué régional » est générique et ne correspond pas à la définition Ademe actuelle.

- La Présidente propose de **nommer des directeurs régionaux** qui auront délégation de pouvoir et de signature comme les actuels DR.

La Présidente accepte de nous transmettre ce courrier dès qu'elle en aura reçu une réponse écrite.

Elle réfléchit en parallèle à **adapter l'écriture du décret de l'Ademe.**

La Présidente ne conteste pas ces décisions mais travaille à leur mise en œuvre pour qu'elles soient la moins traumatisante possible...

Les propositions de la présidente seront-elle acceptée et peut-on croire que les préfets s'en contenteront?

Et surtout, doit-on accepter à la fois, la mesure de mise sous tutelle par les préfets des DR et le recentrage de l'Ademe sur une part de ses missions (rôle précurseur) ?

Nous sommes en pleine contradiction !

- Le gouvernement avec la RGPP veut « défonctionariser » le service public, mais il met l'Ademe (EPIC de droit privé) sous tutelle des préfets. **D'ailleurs est-ce bien juridiquement possible, ça reste à vérifier.**
- Le gouvernement, de fait, met l'Ademe sous un statut d'EPA (Etablissement public à caractère administratif), le contraire de son discours.
- Le Grenelle reconnaît l'efficacité de l'Ademe mais le gouvernement casse son organisation.

- Avec le Grenelle la France veut répondre aux défis environnementaux majeurs, mais la RGPP diminue les moyens.
- La neutralité de l'Ademe vis-à-vis des Préfets et des Conseils Régionaux est mise en avant mais le CMPP casse ce positionnement.
- Le gouvernement affiche sa volonté de relever les grands défis du DD mais casse ses outils pour les mettre en œuvre.

Ne nous voilons pas la face, il semble bien que l'Ademe soit simplement la victime de la lutte entre les grands corps de l'Etat !

Les Ponts et Chaussées font une OPA sur l'ex ministère de l'environnement, alors la Préfectorale se console en récupérant les agences nationales. A l'heure actuelle, c'est la seule explication plausible que l'on puisse trouver à cette décision « inattendue » du gouvernement. Si ce n'est que ça, **la Présidente doit obtenir l'annulation de ces aberrations.**

Au delà de ces informations nous avons obtenu l'assurance que les représentants du personnel soient systématiquement informés et en particulier à chaque réunion du comité d'entreprise.

Rappelons que **la RGPP nous concerne tous**, il n'y a pas que la mise sous tutelle des DR, quelles seront nos missions demain ? Le SNE a demandé que la direction **nous tienne informés de l'activité des groupes de travail portant sur "recentrer l'Ademe sur son rôle précurseur"**.

Avant que la remise en cause de notre établissement vienne à être confirmée, le SNE demande que tout projet d'évolution soit étudié en détail notamment dans ses conséquences pour l'établissement, pour le personnel, pour les partenaires.

Il faut tous ensemble dénoncer ces projets du gouvernement, la RGPP et son CMPP ont toujours été transparents sur leur unique objectif : économiser à l'Etat 12 milliards d'euros, peu importe les conséquences sur la qualité du service public, l'enseignement, l'environnement, la santé et ses salariés.

Réagissez et contactez-nous : sne@ademe.fr

Adhérez au SNE : Pourquoi c'est important :

- Pour défendre notre outil de travail et représenter les intérêts des salariés auprès de l'employeur et des acteurs de la société avec des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement.
- Parce que l'action syndicale s'appuie en premier lieu sur les moyens humains mais aussi sur les moyens financiers ;
- Le fait de disposer de ressources humaines et financières propres nous garantit notre indépendance et nos libertés d'opinion et de choix.

Contact : sne@ademe.fr